

RÈGLES DE TRANSITION

Mise à jour du produit : assurance vie temporaire novembre 2025

L'Équitable dévoile ses nouveaux taux d'assurance temporaire à compter du 22 novembre 2025!

Nous allons lancer de nouveaux taux pour les couvertures d'assurance temporaire de 10 ans, d'assurance temporaire de 20 ans et d'assurance temporaire 30/65 – ainsi que pour les avenants des contrats d'assurance vie entière, d'assurance vie universelle et d'assurance maladies graves.

- Les taux d'assurance temporaire de 10 ans, d'assurance temporaire de 20 ans et d'assurance temporaire 30/65 ont diminué en moyenne de 5 %.
- Le facteur de périodicité de l'Équitable de 4 % sur les primes mensuelles continue de fournir un avantage de prix mensuel par rapport à la concurrence.

Règles générales

Pour obtenir les nouveaux taux, aucune modification ne doit être apportée à la couverture initialement demandée. Si des modifications sont apportées (y compris à l'ODE), vous devez soumettre les exigences suivantes :

- une nouvelle proposition, et
- une nouvelle illustration signée pour l'assurance vie entière et l'assurance vie universelle

Le logiciel d'illustration des ventes et les outils Dialogue direct^{MD} tiendront compte des nouveaux taux le 22 novembre 2025

- Nouveaux taux d'assurance temporaire du logiciel d'illustration sur le bureau de votre ordinateur
- Nouveaux taux d'assurance temporaire du logiciel d'illustration en ligne (ouverture de session sur le RéseauÉquitable^{MD} requise).

Pour toutes les propositions version papier (n° 350FR)

Les taux reposent sur la date à laquelle l'Équitable reçoit la proposition à Waterloo, en Ontario.

État de la proposition	La couverture d'assurance temporaire sera établie avec les taux suivants :
Signée et reçue par l'Équitable avant le 22 novembre (en attente d'une décision du Service de la tarification)	Anciens taux <u>Si vous souhaitez que le contrat soit établi avec les nouveaux taux d'assurance temporaire :</u> • Envoyez un courriel à l'adresse : IndNewBusReply@equitable.ca en indiquant le numéro de proposition dans la ligne d'objet • Indiquez dans le courriel que vous souhaitez obtenir les nouveaux taux avant que le contrat soit établi
Signée et reçue par l'Équitable à compter du 22 novembre (même si la proposition est antidatée)	Nouveaux taux

Pour les propositions du système Propositiondirecte^{MD}

Les taux reposent sur la date à laquelle la signature a été générée dans la Propositiondirecte.

Demande pour l'état de la signature	La couverture d'assurance temporaire sera établie avec les taux suivants :
La demande pour obtenir les signatures a été générée avant le 22 novembre, mais toutes les signatures n'ont pas été effectuées (aucune signature ou seulement les signatures partielles)	Anciens taux <u>Si vous souhaitez que le contrat soit établi avec les nouveaux taux d'assurance temporaire :</u> Annulez la demande pour obtenir les signatures et générez le processus de signature de nouveau
La demande pour obtenir les signatures a été générée avant le 22 novembre et toutes les signatures ont été effectuées.	Anciens taux <u>Si vous souhaitez que le contrat soit établi avec les nouveaux taux d'assurance temporaire :</u> Envoyez un courriel à l'adresse : IndNewBusReply@equitable.ca en indiquant le numéro de proposition dans la ligne d'objet Vous devez nous dire que vous souhaitez obtenir les nouveaux taux avant que le contrat soit établi.
La demande pour obtenir les signatures a été générée à compter du 22 novembre (même si la proposition est antidatée).	Nouveaux taux

Pour les contrats établis ou réglés avec les anciens taux d'assurance temporaire

État du contrat	Si vous souhaitez obtenir les nouveaux taux d'assurance temporaire
Réglé avant le 22 octobre 2025	Le contrat ne peut pas être établi de nouveau Une nouvelle illustration signée sera nécessaire.
Établi avant le 22 novembre, mais non réglée	Refusez la livraison électronique et demandez les nouveaux taux d'assurance temporaire dans la boîte de commentaires de cette livraison électronique.
Réglé à compter du 22 octobre 2025.	Il peut être établi de nouveau avec les nouveaux taux Envoyez un courriel à l'adresse : IndNewBusReply@equitable.ca en indiquant le numéro de contrat dans la ligne d'objet.

Vous avez besoin de plus de renseignements à propos de ces règles de transition?

Veillez communiquer avec votre représentante ou représentant grossiste de l'Équitable. Si vous avez besoin de tout autre renseignement, veuillez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle.

Service à la clientèle de l'Équitable
1-800-668-4095 service-individuellequitable.ca du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)

En cas de divergence entre ce document et le contrat, le contrat d'assurance prévaut dans tous les cas.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
 1, chemin Westmount Nord, C.P. 1603, succursale Waterloo
 Waterloo (Ontario) N2J 4C7 Tél. s. f. : 1 800 722-6615 equitable.ca/fr